



Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



HARPEGE 3 - Compte-rendu Comité de Suivi n°2 21 janvier 2022

Habitats, Analyses de Risques PEche et propositions de Gestion – Bretagne Sud

Rédacteurs

Sophie Lecerf - Nolwenn Hamon - Noëlie Debray

Participants

Jacques Doudet	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
Sophie Lecerf	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
Nolwenn Hamon	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
Noëlie Debray	Office français de la biodiversité
Hugues Casabonnet	Office français de la biodiversité
Bertrand Augé	Office français de la biodiversité
Roxane Boullard	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire
Gilles Hazevis	Marin pêcheur sur le secteur Belle-île / Houat / Hoedic
Marine Tailfer	CDPMEM 56
Julien Dubreuil	CRPMEM Bretagne
Armand Quantel	CRPMEM Bretagne
Marine Barbier	CDPMEM 56
Leslie Veron	CRPMEM Bretagne
Damien Coulais	CRPMEM Bretagne
Pierre-Jean Berthelot	DREAL Bretagne
Michel Ledard	DREAL Bretagne
Céline D'Hardivillé	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan
Sophie Ollivier	Préfecture Maritime de l'Atlantique
Estelle Godard	DIRM NAMO
Julien Froger	Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer
Vincent Mialet	DDTM 56
Chloé Thébault	Mairie de l'Île d'Houat

Le Comité de Suivi du projet HARPEGE 3 – Bretagne Sud s'est tenu le 21 janvier 2022 en visioconférence.

Objet du CoSuiv HARPEGE 3 Bretagne Sud 2 : présenter les travaux de l'analyse risque pêche sur les sites « Belle-île en mer » et « Îles de Houat Hoedic » : premiers résultats de l'étape « risque d'atteinte aux objectifs de conservation », identification des besoins d'enquêtes complémentaires et des besoins d'arbitrages.

Jacques Doudet introduit la réunion. Il fait part de son inquiétude face à la nouvelle méthode. Son ressenti est qu'elle identifie des risques forts avec comme défaut : un grand nombre d'interactions allument des

risques. Il y a une perte de visibilité des niveaux de risque : des engins très différents affichent les mêmes niveaux de risque.

Armand Quentel aimerait que l'on parle de « potentialité d'atteinte aux objectifs de conservation », plutôt que de « risque d'atteinte aux objectifs de conservation ». Il rappelle que les ARP sur ces 2 sites sont les premières à être faites avec la nouvelle méthode, il convient d'être précautionneux.

Remarque : les tableaux ci-dessous sont ceux présentés en séance, les écritures rouges sont les modifications apportées suite au CoSuiv du 21 janvier.

Chalut de fond lourd à Houat Hoëdic

CHALUT LOURD HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1170-R09.Roches circa.	FO	FO	FO	24% de l'habitat interdit 14 à 26 navires Interaction rare Ifremer	FO	M	CRPM : "interaction rare" (Ifremer) > baisser en modéré. OFB : défavorable : sensibilité haute de l'habitat, faune fixée, habitats en mosaïque avec des habitats de substrat meuble, 20 navires sur le secteur. ➤ Pas d'enquête. Intégrer à une note pour avis du COSUIV.	non
1170-5 Roche infra.	FO	FO	FO	76% de l'habitat interdit 15 à 26 navires Interaction rare Ifremer	M	Fa	CRPM : 76% de l'habitat interdit + « interaction rare » (Ifremer) : le risque devrait être baissé en faible dès cette étape. ➤ Le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse. OFB : modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ». Si la mesure est suffisante : proposition de reprendre une mesure de même emprise spatiale au titre de l'environnement.	non
1110-1 Herbiers	FO	M	FO	53% de l'habitat interdit 16 à 23 navires	M	∅ enquête	Vigilance faciès rare : herbier sur banc de maërl à Port Navalo. CRPM : enquête pour écarter ces risques d'un point de vue spatial.	oui
1110-3 Maërl	FO	FO	FO	99% de l'habitat interdit 16 navires	M	∅ enquête	OFB : Stratégie d'enquêtes à voir. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	
1160-1 Vasières infra.	FO	M	FO	21% de l'habitat interdit 14 à 26 navires	FO	ok	CRPM : Difficulté d'acceptabilité pour les pêcheurs de devoir prendre des mesures sur les habitats meubles. Priorisation sur le maërl et les herbiers?	
1110-3 Sables grossiers	FO	M	FO	37% de l'habitat interdit 15 à 26 navires	M	ok	OFB : Evaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ».	
1110-4 Sables mal triés	M	M	M	6% de l'habitat interdit 17 à 23 navires	M	ok	➤ Pas d'enquête.	
1160-2 Sables envasés	FO	M	FO	70% de l'habitat interdit 18 à 23 navires	M	Fa	CRPM : 70% de l'habitat interdit. ➤ Le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse. OFB : modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ». Si la mesure est suffisante : proposition de reprendre une mesure de même emprise spatiale au titre de l'environnement.	non

Résumé des échanges en séances :

Echanges relatifs à une potentielle ZPF :

Estelle Godard : Le secteur est visé dans le DSF comme zone d'étude pour une future ZPF et il est utile d'en tenir compte. Les habitats à enjeux forts et majeurs du DSF peuvent guider les réflexions sur l'appréciation du niveau de risque.

Michel Ledard / Bertrand Augé : estiment que la question des ZPF ne doit pas influencer le niveau de risque. Si l'on cherche une articulation entre ARP et ZPF, elle doit plutôt être considérée à l'étape suivante lors de la définition des mesures. Peut-être identifier des secteurs rassemblant plusieurs enjeux ?

Roxane Boullard : estime qu'il ne faut pas prendre les choses à l'envers sur la question des ZPF : si les principales pressions sont supprimées suite à l'ARP, alors on peut étudier la labellisation en ZPF, et non l'inverse.

Interaction chalut de fond X 1170-R09.01.01 Roches circalittorales : risque fort : demande du CRPMEM de baisser le niveau de risque (cf tableau ci-dessus) : Roxane Boullard estime que sur les récifs, il est nécessaire de mener des enquêtes complémentaires pour caractériser les pratiques et donc statuer sur le risque.

Sophie Lecerf : précisions sur le projet CONTRAST : tous les navires (hors chaluts à lançons) ont été considérés par défaut en gréement lourd. Or, si le projet CONTRAST permet de conclure que certains sont finalement en gréement léger, le risque baissera d'un niveau pour certains habitats.

N.B : Le projet Contrast doit se terminer fin 2022 (information COFIL CONTRAST post réunion). 110 navires ont été enquêtés sur la façade et 292 gréements de chaluts identifiés. Sur Houat Hoedic et Belle Ile, 6 navires bretons et 5 navires ligériens ont été enquêtés, et 26 gréements identifiés (note post-réunion : aucun d'eux n'est classé en gréement lourd).

OFB : le projet CONTRAST ne doit pas retarder les ARP, si des éléments sont disponibles, les regarder.

-> Suite à donner : Pas d'enquête complémentaire, les enquêtes réalisées dans le cadre de CONTRAST vont être analysées en interne OFB/CRPMEM pour voir si elles sont représentatives ou non du reste de la flottille et suffisantes pour catégoriser les chaluts de fond utilisés sur le site. Intégrer le cas à une note pour arbitrage à destination du CoSuiv.

Remarques générales :

Armand Quantel s'inquiète des conséquences des mesures pour l'avenir des flottilles concernées, ainsi que leur aspect irréversible.

Le CRPMEM souligne la difficulté d'acceptabilité pour les pêcheurs de devoir prendre des mesures sur les habitats de substrats meubles et propose une priorisation sur le maërl et les herbiers.

Chalut de fond lourd à Belle Ile

CHALUT LOURD BELLE ILE	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
Maërl (1110-1/3; 1110-4/3)	FO	FO	FO	96% de l'habitat interdit 16 navires	M	Fa	<p>CRPM :-Zone de vitalité de maërl moindre + 96 % interdit : soit on baisse de 2 niveaux en faible, soit on conclut à la suffisance de la réglementation sur ce risque.</p> <p>➤ Demande de précisions méthodologiques sur la prise en compte de la réglementation au ministère. : le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse.</p> <p>OFB : modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ».</p>	non
1170-5 Roche infra. exposée	FO	FO	FO	84% de l'habitat interdit 16 navires Interaction rare (Ifremer) Absence de laminaires au-delà de 17 m de profondeur : l'enjeu de l'habitat n'est plus en fort mais en modéré.	M	Fa	<p>CRPM : 84% interdit + interaction rare > baisser en faible =</p> <p>➤ Demande de précisions méthodologiques sur la prise en compte de la réglementation au ministère : le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse.</p> <p>OFB : Modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures »</p>	non
1170-R09 Roches circa.	FO	ND	FO	70% de l'habitat interdit 16 navires Interaction rare (Ifremer)	M	Fa	<p>CRPM : 84% interdit + interaction rare > baisser en faible</p> <p>➤ Demande de précisions méthodologiques sur la prise en compte de la réglementation au ministère : le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse.</p> <p>OFB : modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ».</p>	non

Résumé des échanges en séances :

Interaction chalut de fond X maërl (+ les autres cas du tableau par extension) :

Gilles Hazevis / Julien Dubreuil (CRPMEM) / Julien Froger (CCBI) : secteur de vitalité du maërl plus à côte, renvoi aux résultats de DECIDER.

Jacques Doudet (CRPMEM) : indique que ce cas de figure mériterait de baisser le risque de 2 niveaux (96% de l'habitat interdit et zone de vitalité moindre du maërl).

Interaction chalut de fond X 1170-5 Roches infralittorales à laminaires :

Julien Froger explique qu'au-delà de 17m de profondeur il n'y a plus de laminaires et donc l'enjeu de l'habitat n'est plus en fort.

-> Cet élément sera intégré aux paramètres contextuels.

Deux possibilités sont identifiées pour les interactions entre chalut de fond avec les 3 habitats de Belle-île (maërl, 1170-5, 1170-R09) :

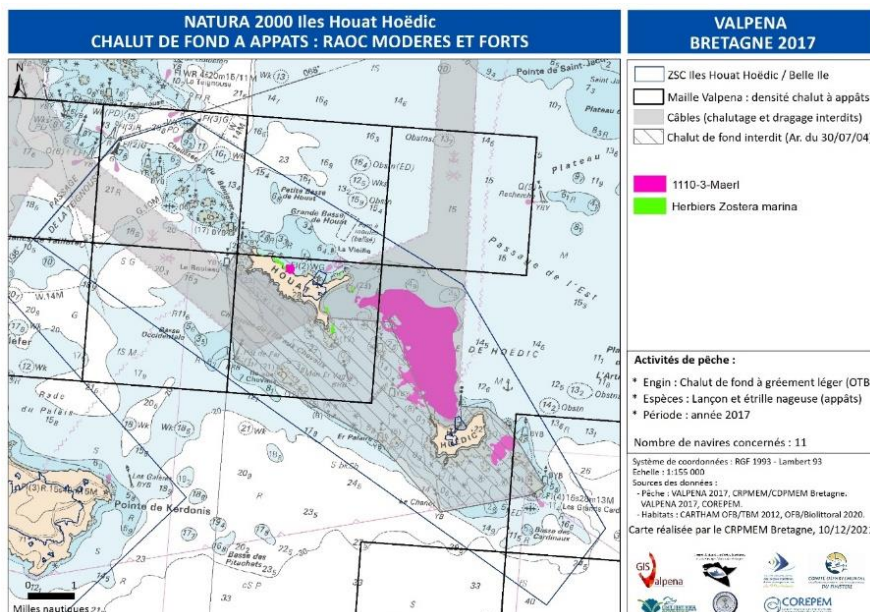
- Faire une demande de modulation des niveaux de risque de 2 niveaux à la baisse : à remonter à la DEB via la PREMAR : procédure et service de la DEB en charge à clarifier (Sophie Ollivier), délai de 2 mois à la DEB pour réponse. Julien Dubreuil (CRPMEM), Julien Froger (CCBI) et Jacques Doudet (CRPMEM) : favorables à baisser le risque, car il n'est peut-être pas anodin de classer ce métier avec un risque.

- Rester en risque modéré et analyser la suffisance de la réglementation dans la phase mesure. Noëlie Debray (OFB), Sophie Ollivier (PREMAR) et Michel Ledard (DREAL) estiment qu'il semble plus logique de considérer la réglementation lors de la phase de prise de mesures.

-> Suite à donner : En conclusion, ces cas nécessitent d'être remontés au ministère (DEB) pour une précision méthodologique sur les modalités de prise en compte de la réglementation existante.

Chalut à appâts à Houat Hoedic :

CHALUT A APPATS HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-1 Herbiers	M	M	M	53% de l'habitat interdit 1 à 2 navires - effort de pêche très faible	Fa	∅ enquête	CRPM : risque pouvant être écarté d'un point de vue spatial + pratiques grâce à des enquêtes OFB : stratégie d'enquête à voir. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-3 Maërl	M	FO	FO	99% de l'habitat interdit 1 navire - effort de pêche très faible	M	∅ enquête	CRPM : risque à confirmer d'un point de vue spatial avec enquêtes. OFB : stratégie d'enquête à voir. Niveau de risque : Il reste un petit banc qui inclut la zone d'herbier sur banc de maërl (faciès rare). ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1170-R09.Roches circa.	M	FO	FO	53% de l'habitat interdit 1 à 2 navires - effort de pêche très faible	Peu probable	ok	CRPM/OFB : Niveau de risque : habitat très riche en faune fixée mais interaction particulièrement rare pour le chalut à lançon (habitat naturel du lançon) : interactions "Peu probables" (cf. méthode nationale). ➤ Pas de suite. Risque « peu probable ».	non



Carte mise à jour (sans les roches circalittorales)

Résumé des échanges en séances :

Gilles Hazevis indique que le lançon n'est pas dans les herbiers et qu'il est pêché dans une butte de sable au nord de Houat.

Evolution potentielle des réglementations existantes : Bertrand Augé souligne qu'il y a un risque que la zone de câbles évolue, et qu'il est donc nécessaire de prendre un arrêté complémentaire au titre des enjeux environnementaux. Le cas échéant, il pense qu'il est possible que les risques pour les habitats ne soient pas pris en compte lors de la révision des réglementations existantes.

Julien Froger indique avoir eu un échange avec la DDTM (Vassilis Spyrtos) sur la zone des câbles : il serait envisagé de réviser cette zone de câbles dans le secteur Groix/Belle Ile. A repreciser avec cette personne.

Noëlie Debray souligne l'importance de bien expliquer pourquoi on baisse des risques, afin de pouvoir y revenir en cas d'évolutions des pêcheries ou du contexte. En particulier de bien mettre en avant les cas qui ont fait l'objet de baisse de niveaux de risque liée à la réglementation.

-> Suite à donner : Enquêtes sur la pratique du chalut à lançons sur le maërl et les herbiers. Prendre attache auprès de Vassilis Spyrtos (DML 56) pour connaître le projet de révision de la zone de câbles.

Chalut à lançon Belle Ile :

CHALUT A LANCONS BELLE ILE	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-1 Herbiers	M	FO	FO	0% de l'habitat interdit 7 à 11 navires Effort de pêche très faible (1 à 2 traits très courts) + spécificités de l'engin (effleure le fond) + habitat lançon=sable grossier.	FO	Ø enquête	Tous les herbiers hors zone de câbles. Herbiers/maërl : secteur sortie du Palais. CRPM : enquêtes pour écarter ou non ces risques d'un point de vue spatial. Pour le maërl : si interaction spatiale, baisser en modéré car spécificités techniques et effort de pêche réduit. OFB : voir stratégie d'enquête.	oui
Maërl (1110-3; 1110-1/3; 1110-4/3)	M	FO	FO	23% de l'habitat interdit 10 navires Idem	FO	Ø enquête ou M		
1110-1/3 Herbiers/Maërl	M	FO	FO	0% de l'habitat interdit 10 navires Idem	FO	Ø enquête	➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	

Résumé des échanges en séances :

Sophie Lecerf explique que tous les pêcheurs travaillent au même endroit et propose de réaliser quelques enquêtes afin d'écarter les risques d'un point de vue spatial.

Gilles Hazevis explique que la pêche est réalisée sur le banc de Taillefer, sur une butte de sable de 10m, sur la ligne de sonde 21-22 m. Il propose de récupérer auprès des pêcheurs leurs traînes de pêche afin de localiser précisément la zone concernée.

-> Suite à donner : Enquêtes sur la pratique du chalut à lançons sur le maërl et les herbiers. Prendre attache auprès de Vassilis Spyrtos pour connaître le projet de révision de la zone de câbles.

Drague à coquille St-Jacques à Houat Hoedic

DRAGUE A CSJ HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-1 Herbiers	FO	M	FO	24% de l'habitat interdit 18 à 33 navires - effort saisonnier et limité	FO	Ø enquête	CRPM : enquête pour écarter ce risque d'un point de vue spatial + pratiques. OFB : stratégie d'enquête à voir. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-3 Maërl	FO	FO	FO	87% de l'habitat interdit 10 à 18 navires - effort saisonnier et limité	M	ok	CRPM : quelques enquêtes pour préciser effort de pêche sur le maërl + note explicative CRPMEM/CDPMEM56 sur la gestion du gisement OFB : ok ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes » + note sur la gestion du gisement de coquilles St-Jacques à la drague	Oui / note
1110-3 Sables grossiers	FO	M	FO	17% de l'habitat interdit 1 à 38 navires – effort saisonnier et limité	FO	M	CRPM : Demande de baisser en risques modérés : - effort de pêche saisonnier et calendrier de pêche par sous-zones qui ne sont parfois ouvertes que quelques heures par an (le CRPMEM et le CDPMEM56 vont produire une note explicative) - sensibilité modérée / enjeu moyen	
1160-1 Vasières infra.	FO	M	FO	20% de l'habitat interdit 8 à 33 navires - effort saisonnier et limité	FO	M		
1160-2 Sables envasés	FO	M	FO	5% de l'habitat interdit 7 à 37 navires - effort saisonnier et limité	FO	M	OFB : Défavorable à baisser en modéré : plus de 30 navires sur zone. ➤ Note sur la gestion du gisement de CSJ à la drague + Avis du Cosuiv sur le niveau de risque.	note
1110-4 Sables mal triés	M	M	M	6% de l'habitat interdit 33 à 38 navires – effort saisonnier et limité	M	Fa	CRPM : Demande de baisser en risque faible : - effort de pêche saisonnier et calendrier de pêche par sous-zones qui ne sont parfois ouvertes que quelques heures par an (le CRPMEM et le CDPMEM56 vont produire une note explicative) - sensibilité habitat faible, forte mobilité des espèces, bonne résilience. ➤ Note sur la gestion du gisement de CSJ à la drague + Avis du Cosuiv sur le niveau de risque.	

Résumé des échanges en séances :

Interactions dragues à Coquilles Saint-Jacques X habitats de substrat meuble :

Sophie Lecerf explique que les comités souhaitent baisser les risques forts en modérés sur le sable grossier, les vasières infralittorales et les sables envasés (voir arguments dans le tableau ci-dessus), et le risque modéré sur les sables mal triés en risque faible, car :

- ils présentent une sensibilité modérée et un enjeu moyen,
- et que l'effort de pêche est saisonnier et reste parfois limité à quelques heures par an sur certaines zones, même si effectivement la flottille compte une trentaine de navires selon les années (en forte diminution cette année à cause du poulpe). Il ne faut pas considérer uniquement le contingent de navires mais plutôt les pratiques réelles.

Céline D'Hardville confirme que les efforts de pêche sont assez minimes sur certaines zones elles sont ouvertes selon les quantités de coquilles St-Jacques trouvées lors de la phase de prospection, afin de répartir au mieux l'effort de pêche par rapport à la ressource.

Les comités proposent de rédiger une note explicative sur le fonctionnement et la gestion du gisement de coquilles St-Jacques à la drague sur la baie de Quiberon.

Armand Quentel et Gilles Hazevis s'inquiètent vivement des conséquences économiques pour les flottilles si des mesures doivent être prises sur les habitats meubles tels que les sables et vasières où vit la coquille St-Jacques.

Noëlie Debray indique qu'il faudra analyser l'impact socio-économique lors de la phase mesure.

Julien Froger indique qu'il faut une approche commune sur Houat Hoedic et Belle Ile, même si les niveaux d'enjeux pour ces habitats de sable grossier et donc les risques ne sont pas les mêmes.

Sophie Ollivier et Céline d'Hardville demandent des informations complémentaires sur la sensibilité de ces habitats meubles et leur état de conservation sur zone.

-> Suites à donner : Il est convenu qu'une note argumentée décrivant la gestion du gisement de coquille St-Jacques à la drague sur la zone va être produite par les comités afin de solliciter l'avis du Cosuiv sur la dégradation ou non des risques forts en modérés et le risque modéré du 1110-4 en faible.

Drague à coquille St-Jacques à Belle Ile

DRAGUE A CSJ BELLE ILE	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-1, 1110-1/3 Herbiers	FO	FO	FO	36% de l'habitat interdit 2 à 4 navires Effort de pêche saisonnier (surtout nov-déc) + sous- zones tournantes	FO	Ø enquête	CRPM : enquêtes pour écarter ce risque d'un point de vue spatial. OFB : stratégie d'enquêtes à voir. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-1 Sables fins peu envasés	M	M	M	9% de l'habitat interdit 2 à 35 navires - Idem	M	Fa	CRPM : Demande de baisser en risques faibles : - effort de pêche limité (calendrier de pêche par sous- zones qui ne sont parfois ouvertes que quelques heures par an : le CRPMEM et le CDPMEM56 vont produire une note explicative) - 1110-1 : sensibilité faible + enjeu moyen / 1110-3; 1110- 1/3 : sensibilité modérée + enjeu faible. - Difficulté à prendre des mesures sur le meuble : prioriser maërl et herbiers? ➤ Note sur la gestion du gisement de CSJ	non/ note
1110-3 Sables grossiers ; 1110-1/3 : Sables fins peu envasés/grossiers	FO	Fa	M	16% de l'habitat interdit 2 à 35 navires - Idem	M	Fa	CRPM : mesure déjà prise dans le cadre de DECIDER. Demande de baisser de 2 niveaux en faible. ➤ Demande de précisions méthodologiques sur la prise en compte de la réglementation au ministère : le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse. OFB : Modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ».	non
Maërl (1110-3; 1110- 1/3; 1110-4/3)	FO	FO	FO	54% de l'habitat interdit + zone de plus forte vitalité protégée (mesure DECIDER) 30 à 35 navires - Idem	M	Fa		non

Résumé des échanges en séances :

Interaction Drague à Coquille Saint-Jacques X Banc de maërl :

Julien Dubreuil est défavorable à laisser un risque modéré pour le maërl, compte tenu de la mesure prise dans le cadre de DECIDER. Il est gênant de laisser croire que le travail réalisé à l'époque ne serait pas suffisant en laissant apparaître ce risque. DECIDER était une démarche innovante à l'époque, validée en Copil du site.

S'il faut passer par une procédure administrative pour baisser de 2 niveaux ce risque en faible, les comités le feront.

Céline D'Hardville / Julien Froger : Ne pas retourner voir les pêcheurs pour discuter d'une nouvelle mesure. Contexte compliqué du poulpe. Julien Froger salue le travail qui a été réalisé dans le cadre de DECIDER et confirme que la mesure prise à l'époque est pertinente et a été un déclencheur pour travailler sur d'autres mesures avec d'autres usagers.

En conclusion, la modulation à la baisse de 2 niveaux ou l'étude de la suffisance de la réglementation dans la phase suivante, reste à trancher, comme pour le chalut de fond.

-> Suite à donner : ce cas nécessite d'être remonté au ministère pour une précision méthodologique sur les modalités de prise en compte de la réglementation existante.

Interactions dragues à Coquilles Saint-Jacques X habitats de substrat meuble :

-> Suites à donner : Il est convenu qu'une note argumentée décrivant la gestion du gisement de CSJ à la drague sur la zone va être produite par les comités (même note que pour Houat Hoedic).

Dragues à bivalves et à oursins à Houat Hoedic :

DRAGUE A BIVALVES/SHOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquête
1110-1 Herbiers	FO	M	FO	24% de l'habitat interdit 1 navire	FO	∅ enquête	CRPM : enquête pour écarter ce risque d'un point de vue spatial + pratiques OFB : stratégie d'enquête à voir. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-3 Maërl	FO	FO	FO	87% de l'habitat interdit 1 navire	M	ok	Enquêtes pour préciser les zones et pratiques de pêche ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-3 Sables grossiers	FO	M	FO	17% de l'habitat interdit 1 navire Sensibilité modérée, possibilité de résilience à MT	M	ok	OFB : diminution du risque fort en modéré car cumul des 2 paramètres contextuels sensibilité/résilience modéré et effort de pêche très faible. CRPM : Enquête pour préciser les zones et pratiques de pêche ➤ utile/nécessaire? en même temps que pour le maërl et les herbiers. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	Oui
1160-1 Vasières infra.	FO	M	FO	20% de l'habitat interdit 1 navire Résistance modérée, résilience modérée.	M	ok		
1160-2 Sables envasés	FO	M	FO	5% de l'habitat interdit 1 navire Résistance modérée, résilience modérée.	M	ok		
1110-4 Sables mal triés	M	M	M	6% de l'habitat interdit 1 navire Sensibilité faible, forte mobilité des espèces, bonne résilience	Fa	ok		

DRAGUE A OURSINS HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-3 Sables grossiers	M	M	M	17% de l'habitat interdit 1% de l'habitat exposé 2 navires Sensibilité modérée	Fa	ok	Activité probablement exercée à l'extérieur du site N2000, sur celui de Belle Ile. A vérifier lors des enquêtes sur Belle Ile.	oui

Résumé des échanges en séances :

CRPMEM : Les pêcheurs vont chercher les coquillages là où ils sont, en partie dans le maërl. On ne pourra pas empêcher les bateaux d'aller partout. Il faudra des objectifs sectoriels pour avancer sur les mesures, être cohérent avec ce qui se passe à côté avec les Zones de Protection Forte. C'est la seule manière d'avancer

intelligemment car on n'interdira pas tout à tout le monde. Zones à prioriser à définir conjointement en amont avec objectifs de travail.

-> Suite à donner : Note Stratégie d'enquêtes : enquêtes pour préciser les secteurs et les pratiques de pêche sur le maërl et l'herbier et les substrats meubles.

Dragues à bivalves et à oursins à Belle-île :

DRAGUE A BIVALVES BELLE ILE	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-1/3 Herbiers	FO	FO	FO	0% de l'habitat interdit 1 navire	FO	∅ enquête	CRPM : enquêtes pour écarter ce risque d'un point de vue spatial. OFB : stratégie d'enquêtes à voir. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-1/3 Herbiers/Maërl	FO	FO	FO		FO	∅ enquête		
Maërl (1110-3; 1110-1/3; 1110-4/3)	FO	FO	FO	23% de l'habitat interdit 1 navire	FO	ok	CRPM : très faible effort de pêche. Enquêtes pour préciser les zones de pêche par rapport au maërl. OFB : Défavorable à baisser le niveau de risque : sensibilité très élevée de l'habitat aux différentes pressions d'abrasion très élevées de l'engin (aucune résistance de l'habitat). Résilience de l'habitat nulle. CCL : même avec un effort faible, fort impact dans la durée. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-1 Sables fins peu envasés	M	M	M	10% de l'habitat interdit 1 navire Sensibilité faible + très haute résilience + espèces caractéristiques mobiles	Fa	ok		
1110-3 Sables grossiers ; 1110-1/3 : Sables fins peu envasés/grossiers	FO	Fa	M	16% de l'habitat interdit 1 navire Sensibilité modérée + possibilité de résilience à MT + enjeu faible	Fa	ok		
1110-4 Sables mal triés	M	Fa	Fa	36% de l'habitat interdit 1 navire	Fa	ok		

DRAGUE A OURSINS BELLE ILE	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-1, 1110-1/3 Herbiers	FO	FO	FO	0% de l'habitat interdit 2 navires, 5 à 8 mois/an	FO	∅ enquête	CRPM : enquêtes pour écarter ce risque d'un point de vue spatial. OFB : stratégie d'enquêtes à voir. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-1/3 Herbiers/Maërl	FO	FO	FO	0% de l'habitat interdit 2 navires, 5 à 8 mois/an	FO	∅ enquête	CRPM : enquêtes pour écarter ce risque d'un point de vue spatial. OFB : stratégie d'enquêtes à voir. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
Maërl (1110-3; 1110-1/3; 1110-4/3)	FO	FO	FO	23% de l'habitat interdit 2 navires, 5 à 8 mois/an	FO	ok	CRPM : très faible effort de pêche + drague moins impactante. Enquêtes pour préciser les zones de pêche par rapport au maërl. OFB : Défavorable à baisser le niveau de risque : sensibilité très élevée de l'habitat aux différentes pressions d'abrasion très élevées de l'engin (aucune résistance de l'habitat). Résilience de l'habitat nulle. CCL : même avec un effort faible, fort impact dans la durée. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-1 Sables fins peu envasés	M	M	M	10% de l'habitat interdit 2 navires, 5 à 8 mois/an Sensibilité faible + très haute résilience + espèces caractéristiques mobiles	Fa	ok		
1110-3 Sables grossiers ; 1110-1/3 : Sables fins peu envasés/grossiers	M	Fa	Fa	16% de l'habitat interdit 2 navires, 5 à 8 mois/an Sensibilité modérée + possibilité de résilience à MT + enjeu faible	Fa	ok		
1110-4 Sables mal triés	M	Fa	Fa	36% de l'habitat interdit 2 navires, 5 à 8 mois/an	Fa			

Résumé des échanges en séance :

J. Froger : Intransigeant sur la mise en cohérence de la zone interdite à la drague à CSJ (zone DECIDER) pour toutes les dragues : remontées en local des élus et acteurs du site, la présence des dragues à bivalves et oursin nuit à l'image des pêcheurs et dévalorise les compromis qui ont été faits sur la Coquille Saint-Jacques. La mesure peut être pensée dans le temps, mais il est indispensable d'agir par souci de cohérence, d'image et par respect pour le travail fait par les pêcheurs via DECIDER. On parle d'un habitat prioritaire et sensible/impact fort en zone N2000. La dépendance à la zone DECIDER est à vérifier, l'idée n'est pas de tout interdire.

G. Hazevis / J. Dubreuil / C. d'Hardiville : Les oursins sont dans la zone du maërl. Ne pas mettre des entreprises en péril pour répondre à une pression politique. La réponse aux élus peut passer par la pédagogie (1 ou 2 bateaux pêchent une espèce présente uniquement là). La question n'est pas l'impact neutre ou pas, mais bien l'impact supportable ou pas au regard de l'effort de pêche.

B. Augé : si risque faible on pourrait écarter les remarques politiques mais on est bien sur une interaction majeure avec un risque fort.

-> Suite à donner : risque fort conservé sur herbiers et maërl. Note stratégie d'enquêtes : enquêtes à prévoir pour le maërl et l'herbier.

Arts dormants (filets calés, palangre de fond, casiers et nasses) à Houat Hoedic et Belle-île :

ARTS DORMANTS HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-1 Herbiers	M	M	M	16 à 20 palangriers 10 à 13 fileyeurs 6 à 9 caseyeurs 2 à 3 navires pratiquant la nasse	Mouillages : M	Fa	CRPM : Désaccord/incompréhension de manière générale sur ces risques et leurs conséquences. Besoin de hiérarchiser toutes les pressions sur ces habitats, notamment celle la pêche de loisir. Prendre en compte la cohabitation arts traïnants/dormants. Réaliser quelques enquêtes représentatives par métier pour :	
1110-3 Maërl	M	FO	FO	16 à 20 palangriers 5 à 13 fileyeurs 6 à 9 caseyeurs 2 à 3 navires pratiquant la nasse	Mouillages : FO	Modulation 2 niveaux : Fa	- préciser les pratiques, - voir s'ils ont pris connaissance du livret RESPECT, - voir s'ils ont des bonnes pratiques à valoriser ou autres propositions ?	
1170-R09.Roches circa.	M	FO	FO	10 à 20 palangriers 5 à 13 fileyeurs 2 à 9 caseyeurs 2 à 3 navires pratiquant la nasse Résistance légèrement plus forte à l'abrasion superficielle pour les mouillages des engins dormants que pour les engins lourds (MARLIN).	Engins et mouillages : M	Modulation 2 niveaux : Fa	OFB : Certains herbiers sont en régression + faciès rare d'herbier sur maërl. En l'absence d'éléments complémentaires, pas de paramètres susceptibles de moduler les risques. Favorable aux enquêtes pour préciser les pratiques : description d'engins, types et poids des ancrages, secteurs les plus importants pour la profession... Pêche de loisir et autres activités : Prise en compte des autres activités. > Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ». Demande du CRPMEM de moduler de 2 niveaux à la baisse : demande de précision sur la procédure à la DEB.	oui

ARTS DORMANTS (MOUILLAGES) BELLE ILE	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-1, 1110-1/3 Herbiers	M	FO	FO	Fileyeurs : 11 à 14 Caseyeurs-nasse : 0 à 6 Palangriers : 14 à 16	FO	Modulation 2 niveaux : Faible	IDEM HOUAT HOEDIC	oui
Maërl (1110-3; 1110-1/3; 1110-4/3)	M	FO	FO	Fileyeurs : 11 à 17 Caseyeurs-nasse : 3 à 7 Palangriers : 14 à 16	FO	Modulation 2 niveaux : Faible		
1110-1/3 Herbiers/Maërl	M	FO	FO	Fileyeurs : 11 à 13 Caseyeurs-nasse : 3 Palangriers : 14	FO	Modulation 2 niveaux : Faible		

Résumé des échanges en séance :

S. Lecerf / A. Quentel / J. Doudet / J. Dubreuil : Vraie interrogation sur la manière de traiter ces risques. Demande de modulation des RAOC de 2 niveaux. Pas opposé à faire des enquêtes si c'est utile. Tenir compte des autres usages : pêche de loisir. Problème de maintenir les niveaux de risque forts et modérés et de renvoyer les discussions à un GT multi-usages : moins robuste que de dégrader les niveaux de risque. Choix politique à faire si on veut continuer à nourrir les gens avec les produits de la pêche. Curieux de voir la réaction des pêcheurs plaisanciers face à ces risques. Se pose la question de la présence d'informations sur ces interactions dans la littérature scientifique et sur le fait que les ancrages des arts dormants soient de nature à porter atteinte au Bon Etat des habitats.

J. Froger : favorable pour étudier des mesures pour le secteur Gros Rocher où il y a des herbiers sur maërl. Défavorable pour garder le RAOC fort : contre-productif de considérer les mêmes risques que pour la drague à coquille Saint-Jacques.

N. Debray / B. Augé : Favorable aux enquêtes pour préciser les pratiques (nombre d'ancrages arts dormants sur les zones, types et poids des ancrages, potentiels de zones de reports pour les activités...). Pas de portage OFB de la demande de baisser les risques de 2 niveaux : la demande n'est pas relative à la prise en compte de paramètres locaux mais à l'interaction en elle-même et à la remise en cause des matrices. Pas d'éléments à disposition pour moduler les risques. Remarque : les niveaux de risques liés aux arts dormants ne sont pas un cas isolé sur ces sites, les cas sont à traiter au cas par cas. Favorable à la discussion de mesures en intégrant les autres activités, dans un souci de cohérence et d'implication des acteurs, en particulier sur Houat Hoedic dont le DOCOB est en cours d'élaboration, avec des discussions sur les mesures pour les autres activités. Prise en compte de la spatialisation des autres activités à faire.

S. Ollivier : discussion mesure en parallèle avec les autres usages, la mesure serait prise dans le cadre m03. L'arrêté relatif à l'Anse Gros Rocher est en cours de signature.

-> Suite à donner : Note stratégie d'enquêtes : enquêtes à réaliser : préciser les pratiques. Le CRPMEM souhaite demander une modulation de 2 niveaux des niveaux de risque. La PREMAR prend attache auprès de la DEB pour clarifier la procédure.

Pêche aux pouces-pieds à Houat Hoedic et Belle-île :

POUCE PIED HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquête
1170-2/3 Roche médio. abritée / exposée 1170-5 La roche infra. exposée	M	FO	FO	5 pêcheurs. Réglementation : contingent, calendrier, quota journalier, engin.	FO	Baisser en M ou Fa	CRPM : L'encadrement de la pêcherie équivaut à la mesure. Le programme "Amélioration des connaissances pour une gestion durable des pouce-pied" (ACDC) est en cours dans le Morbihan (démarrage septembre 2021). Objectif : - améliorer les connaissances sur le pouce-pied pour une meilleure compréhension de la biologie à l'échelle locale (quantifier la ressource, connaître son état général et ses perspectives d'évolution) - poursuivre les mesures de gestion déjà engagées et adapter la réglementation en place si besoin, pour maintenir une gestion durable.	Non
POUCE PIED BELLE ILE								
1170-3 Roche médio. en mode exposée; 1170-2/3; 1170-2/3/9; 1170-5; 1170-2/9; 1170-6	M	FO	FO	15 pêcheurs. Réglementation : contingent, calendrier, quota journalier, engin. Zone d'estran comprise entre la pointe de Taillefer et des Poulains ouverte 1 mois/an seulement, en déc.	FO	Baisser en M ou Fa	OFB : Le pouce-pied est une espèce structurante de l'habitat 1170-3. La gestion de l'habitat est liée à la gestion de la ressource. Besoin d'informations complémentaires sur la gestion de la ressource. Vigilance sur le site de Taillefer. ➤ Réunion technique sur la gestion de la ressource, la pratique, la réglementation + bilan en CoSuiv pour avis sur le niveau de risque.	

-> Suite à donner : Prévoir une réunion technique OFB/CRPMEM/CDPMEM/opérateurs : Présentation du programme ACDC et de la réglementation. Un point spécifique sera présenté lors d'un prochain CoSuiv.

En conclusion de la réunion, les prochaines étapes du projet pour ces 2 sites sont :

Finalisation de l'étape d'analyse du risque d'atteinte aux objectifs de conservation :

- Rédaction d'une note précisant la pratique de la drague à la coquille Saint-Jacques par le CRPMEM et le CDPMEM 56 pour arbitrage du CoSuiv sur les niveaux de risque.
- Rédaction d'une note sur l'analyse des données d'enquêtes sur les chalutiers de fond collectées dans le cadre du projet CONTRAST (sont-elles représentatives ou non du reste de la flottille, permettent-elles ou non de considérer les chaluts en gréement léger au lieu de gréement lourd ...?) pour arbitrage du CoSuiv sur les niveaux de risque.
- Organisation d'une réunion technique sur la gestion de la ressource pouce-pied, la pratique, la réglementation puis présentation d'un bilan lors du prochain CoSuiv pour arbitrage du CoSuiv sur les niveaux de risque.
- Stratégie d'enquêtes complémentaires à mettre en forme : liste des interactions engins / habitats faisant l'objet d'enquêtes complémentaires, objectifs des enquêtes et types d'informations à collecter, cas qui peuvent dès à présent faire l'objet de questions sur des mesures.
- Prendre attache auprès de la DEB pour : - mettre au clair les modalités de prise en compte de la réglementation existante ; - Mettre au clair les modalités de demande de modulation de deux niveaux de risques. -> En fonction des réponses : le CRPMEM précise les cas pour lesquels il souhaite faire une demande de modulation de 2 niveaux.

Lancement de l'étape d'élaboration des propositions de mesures.

Remarque post – CoSuiv : un document récapitulant les différentes demandes de baisses de niveaux de risques sera envoyé aux membres du CoSuiv fin mars, pour avis et arbitrage. Il inclura les notes de précisions citées ci-dessus (cf. annexe ci-après).

ANNEXE POST-COSUIV : risques pour lesquels il subsiste un désaccord OFB/CRPM sur le RAOC à l'issue de la réunion, et qui vont faire l'objet soit d'une demande d'arbitrage auprès du Cosuiv pour baisser d'un niveau, soit d'une demande de précision auprès de la DEB pour baisser de 2 niveaux :

Chalut de fond lourd à Houat Hoëdic

CHALUT LOURD HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Désaccords OFB/CRPM sur le niveau de risque. Demande du CRPM pour baisser les niveaux de risques :	
							Demande de baisse d'1 niveau auprès du COSUIV	Demande de baisse de 2 niveaux auprès de la DEB
1170-R09.Roches circa.	FO	FO	FO	24% de l'habitat interdit 14 à 26 navires Interaction rare Ifremer	FO	M	CRPM : "interaction rare" (Ifremer) > baisser en modéré. OFB : défavorable : sensibilité haute de l'habitat, faune fixée, habitats en mosaïque avec des habitats de substrat meuble, 20 navires sur le secteur. ➤ Pas d'enquête. Intégrer à une note pour avis du COSUIV.	
1170-5 Roche infra.	FO	FO	FO	76% de l'habitat interdit 15 à 26 navires Interaction rare Ifremer	M	Fa		CRPM : 76% de l'habitat interdit + « interaction rare » (Ifremer) : le risque devrait être baissé en faible dès cette étape. ➤ Le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse. OFB : modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ». Si la mesure est suffisante : proposition de reprendre une mesure de même emprise spatiale au titre de l'env.
1160-2 Sables envasés	FO	M	FO	70% de l'habitat interdit 18 à 23 navires	M	Fa		CRPM : 70% de l'habitat interdit. ➤ Le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse. OFB : modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ». Si la mesure est suffisante : proposition de reprendre une mesure de même emprise spatiale au titre de l'environnement.

Chalut de fond lourd à Belle Ile

CHALUT LOURD BELLE ILE	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Désaccords OFB/CRPM sur le niveau de risque. Demande du CRPM pour baisser les niveaux de risques :	
							Demande de baisse d'1 niveau auprès du COSUIV	Demande de baisse de 2 niveaux auprès de la DEB
Maërl (1110-1/3; 1110-4/3)	FO	FO	FO	96% de l'habitat interdit 16 navires	M	Fa		CRPM : Zone de vitalité de maërl moindre + 96 % interdit : soit on baisse de 2 niveaux en faible, soit on conclut à la suffisance de la réglementation sur ce risque. ➤ Demande de précisions méthodologiques sur la prise en compte de la réglementation au ministère : le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse. OFB : modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ».
1170-5 Roche infra. exposée	FO	FO	FO	84% de l'habitat interdit 16 navires Interaction rare (Ifremer) Absence de laminaires au- delà de 17 m de profondeur : l'enjeu de l'habitat n'est plus en fort mais en modéré.	M	Fa		CRPM : 84% interdit + interaction rare > baisser en faible = ➤ Demande de précisions méthodologiques sur la prise en compte de la réglementation au ministère : le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse. OFB : Modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures »
1170-R09 Roches circa.	FO	ND	FO	70% de l'habitat interdit 16 navires Interaction rare (Ifremer)	M	Fa		CRPM : 84% interdit + interaction rare > baisser en faible ➤ Demande de précisions méthodologiques sur la prise en compte de la réglementation au ministère : le CRPMEM souhaite solliciter le ministère pour moduler le risque de 2 niveaux à la baisse. OFB : modulation de 1 niveau à la baisse (déjà proposée) + évaluation de la suffisance de la mesure en phase « élaboration des propositions de mesures ».

Drague à coquille St-Jacques à Houat Hoëdic

DRAGUE A CSJ HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Désaccords OFB/CRPM sur le niveau de risque. Demande du CRPM pour baisser les niveaux de risques :	
							Demande de baisse d'1 niveau auprès du COSUIV	Demande de baisse de 2 niveaux auprès de la DEB
1110-3 Sables grossiers	FO	M	FO	17% de l'habitat interdit 1 à 38 navires – effort saisonnier et limité	FO	M	CRPM : Demande de baisser en risques modérés : - effort de pêche saisonnier et calendrier de pêche par sous-zones qui ne sont parfois ouvertes que quelques heures par an (le CRPMEM et le CDPMEM56 vont produire une note explicative) - sensibilité modérée / enjeu moyen OFB : Défavorable à baisser en modéré : plus de 30 navires sur zone. ➤ Note sur la gestion du gisement de CSJ à la drague + Avis du Cosuiv sur le niveau de risque.	
1160-1 Vasières infra.	FO	M	FO	20% de l'habitat interdit 8 à 33 navires - effort saisonnier et limité	FO	M		
1160-2 Sables envasés	FO	M	FO	5% de l'habitat interdit 7 à 37 navires - effort saisonnier et limité	FO	M		
1110-4 Sables mal triés	M	M	M	6% de l'habitat interdit 33 à 38 navires – effort saisonnier et limité	M	Fa	CRPM : Demande de baisser en risque faible : - effort de pêche saisonnier et calendrier de pêche par sous-zones qui ne sont parfois ouvertes que quelques heures par an (le CRPMEM et le CDPMEM56 vont produire une note explicative) - sensibilité habitat faible, forte mobilité des espèces, bonne résilience. ➤ Note sur la gestion du gisement de CSJ à la drague + Avis du Cosuiv sur le niveau de risque.	

Drague à coquille St-Jacques à Belle Ile

DRAGUE A CSJ BELLE ILE	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le le risque	RAOC	Avis CRPM	Désaccords OFB/CRPM sur le niveau de risque. Demande du CRPM pour baisser les niveaux de risques :	
							Demande de baisse d'1 niveau auprès du COSUIV	Demande de baisse de 2 niveaux auprès de la DEB
1110-1 Sables fins peu envasés	M	M	M	9% de l'habitat interdit 2 à 35 navires - Idem	M	Fa	CRPM : Demande de baisser en risques faibles : - effort de pêche limité (calendrier de pêche par sous-zones qui ne sont parfois ouvertes que quelques heures par an : le CRPMEM et le CDPMEM56 vont produire une note explicative) - 1110-1 : sensibilité faible + enjeu moyen / 1110-3; 1110-1/3 : sensibilité modérée + enjeu faible. - Difficulté à prendre des mesures sur le meuble : prioriser maërl/herbiers? ➤ Note sur la gestion du gisement de CSJ	
1110-3 Sables grossiers ; 1110-1/3 : Sables fins peu envasés/grossiers	FO	Fa	M	16% de l'habitat interdit 2 à 35 navires - Idem	M	Fa		
Maërl (1110-3; 1110-1/3; 1110-4/3)	FO	FO	FO	54% de l'habitat interdit + zone de plus forte vitalité protégée (mesure DECIDER) 30 à 35 navires - Idem	M	Fa		

Arts dormants (filets calés, palangre de fond, casiers et nasses) à Houat Hoedic et Belle-île :

ARTS DORMANTS HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Désaccords OFB/CRPM sur le niveau de risque. Demande du CRPM pour baisser les niveaux de risques :	
							Demande de baisse d'1 niveau auprès du COSUIV	Demande de baisse de 2 niveaux auprès de la DEB
1110-1 Herbiers	M	M	M	16 à 20 palangriers 10 à 13 fileyeurs 6 à 9 caseyeurs 2 à 3 navires pratiquant la nasse	Mouillages : M	Fa		<p>CRPM : Désaccord/incompréhension de manière générale sur ces risques et leurs conséquences. Besoin de hiérarchiser toutes les pressions sur ces habitats, notamment celle la pêche de loisir. Prendre en compte la cohabitation arts traînants/dormants. Réaliser quelques enquêtes représentatives par métier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préciser les pratiques, - voir s'ils ont pris connaissance du livret RESPECT, - voir s'ils ont des bonnes pratiques à valoriser ou autres propositions ? <p>OFB : Certains herbiers sont en régression + faciès rare d'herbier sur maërl. En l'absence d'éléments complémentaires, pas de paramètres susceptibles de moduler les risques. Favorable aux enquêtes pour préciser les pratiques : description d'engins, types et poids des ancrages, secteurs les plus importants pour la profession... Pêche de loisir et autres activités : Prise en compte des autres activités.</p> <p>➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ». Demande du CRPMEM de moduler de 2 niveaux à la baisse : demande de précision sur la procédure à la DEB.</p>
1110-3 Maërl	M	FO	FO	16 à 20 palangriers 5 à 13 fileyeurs 6 à 9 caseyeurs 2 à 3 navires pratiquant la nasse	Mouillages : FO	Modulation 2 niveaux : Fa		
1170-R09.Roches circa.	M	FO	FO	10 à 20 palangriers 5 à 13 fileyeurs 2 à 9 caseyeurs 2 à 3 navires pratiquant la nasse Résistance légèrement plus forte à l'abrasion superficielle pour les mouillages des engins dormants que pour les engins lourds (MARLIN).	Engins et mouillages : M	Modulation 2 niveaux : Fa		

ARTS DORMANTS (MOUILLAGES) BELLE ILE	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Désaccords OFB/CRPM sur le niveau de risque. Demande du CRPM pour baisser les niveaux de risques :	
							Demande de baisse d'1 niveau auprès du COSUIV	Demande de baisse de 2 niveaux auprès de la DEB
1110-1, 1110-1/3 Herbiers	M	FO	FO	Fileyeurs : 11 à 14 Caseyeurs-nasse : 0 à 6 Palangriers : 14 à 16	FO	Modulation 2 niveaux : Faible	IDEM HOUAT HOEDIC	
Maërl (1110-3; 1110-1/3; 1110-4/3)	M	FO	FO	Fileyeurs : 11 à 17 Caseyeurs-nasse : 3 à 7 Palangriers : 14 à 16	FO	Modulation 2 niveaux : Faible		
1110-1/3 Herbiers/Maërl	M	FO	FO	Fileyeurs : 11 à 13 Caseyeurs-nasse : 3 Palangriers : 14	FO	Modulation 2 niveaux : Faible		